

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGS- Mission développement économique
Economie, innovation et enseignement
supérieur

**TECHNOPARC KRYSALIDE
BAIL DEROGATOIRE
AVEC L'ENTREPRISE ZENMON LABS**

N° 2025 - D - 150

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°97 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard ROY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

Vu, la décision n°24 du 25 janvier 2017 créant la régie de recettes et d'avances à la pépinière d'entreprises du Grand Girac,

Considérant la convention d'occupation précaire du 1^{er} juillet 2022 entre GrandAngoulême et la société Zenmon Labs pour la mise à disposition du bureau B1 du Technoparc Krysalide,

Considérant la demande de la société Zenmon Labs pour un report de paiement de ses loyers des mois de mars à mai 2025 en raison d'un problème de trésorerie,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la suspension de l'encaissement des loyers et des charges des mois de mars à mai 2025 dus par la société Zenmon Labs, par la régie de recettes et d'avances de la pépinière d'entreprises du Grand Girac, pour l'occupation du bureau B1 du Technoparc Krysalide, située 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel.

Article 2 – GrandAngoulême émettra un titre de recettes pour la période concernée sur la base duquel la trésorerie pourra accorder un échéancier à la société Zenmon Labs.
La facturation du loyer sera reprise par la régie à compter du mois de juin 2025.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **19 JUIN 2025**
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Reçu en Préfecture
Le : **19 JUIN 2025**
Publié ou notifié
Le : **19 JUIN 2025**



Gérard ROY